

**MAIRIE de GRASSENDORF**

Canton de Bouxwiller  
Arrondissement de Saverne



## Arrêté Municipal n° 1/2018

### Arrêté permanent d'interdiction de stationnement dans la rue des Mûriers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

VU le Code de la Route ;

VU la note d'information distribuée à la population suite à la réunion publique du 8 septembre 2017 portant sur le stationnement dans la Commune, l'occupation de la voirie publique communale, les cyclistes, les piétons, les enfants.

**Considérant** qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans **la rue des Mûriers** en raison des difficultés de circulation dues à l'étroitesse de cette rue.

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement dans la **rue des Mûriers** sera **INTERDIT** des deux cotés de la voie, sauf emplacements prévus et signalés par la Commune.

**Article 2 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- M. le Commandant de gendarmerie de Hochfelden.

Fait à GRASSENDORF, le 23 janvier 2018

Le Maire,  
INGWILLER Bernard